

MAIRIE DE COLOMBIER-FONTAINE (DOUBS)

PROCES VERBAL DE SEANCE ORDINAIRE DE CONSEIL MUNICIPAL tenue le 17 JUILLET 2014

Séance n°5

Le dix sept juillet deux mil quatorze à dix neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal convoqué le 10/07/2014 s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Danièle LEFEVRE.

Présents :

Danièle LEFEVRE (procuration de Emmanuelle VILLARD), Eric SAINTVOIRIN, Olivier BONGEOT, Céline HERRMANN, Michel BARLOGIS, Roland FRAISSE, Liliane FOCK, Joël GEOFFROY, Nathalie JEANNEY, Matthieu ROGGY, Géraldine SPARAPAN, Gabriella HONORIO-ACOLAT.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés : Emmanuelle VILLARD (procuration à Danièle LEFEVRE), René DJAKONI

Absents non excusés : Marielle SIMONIN

Secrétaire de séance : Joël GEOFFROY

Ordre du jour

- 1/ Mise en place du Périscolaire
- 2/ Décisions modificatives (Budget Principal)
- 3/ Intercommunalité
- 4/ Questions diverses

Le Compte-rendu du Conseil Municipal du 26 juin est approuvé à l'unanimité.

1/ Mise en place du périscolaire

La Commune de COLOMBIER-FONTAINE a décidé de mettre en place à compter de la prochaine rentrée scolaire 2014/2015, un service de périscolaire et de restauration scolaire pour les élèves des écoles maternelles et primaires de la commune.

Ce nouveau service sera assuré par l'Association Les Francas du Doubs, avec laquelle la commune entend contractualiser par une convention d'objectifs et de moyens.

Le service de périscolaire du matin, ainsi que le service de restauration scolaire fonctionnera du lundi au vendredi et uniquement en période scolaire.

Le service de périscolaire du soir fonctionnera uniquement en période scolaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Les horaires d'accueil des élèves seront les suivants :

- Pour le périscolaire du matin = de 7h00 à 8h30
- Pour la restauration scolaire = de 11h30 à 13h30
- Pour le périscolaire du soir :
 - *** un premier créneau de 15h45 à 16h45
 - *** un deuxième créneau de 16h45 à 18h00.

Les tarifs proposés pour ce nouveau service sont les suivants :

	QF CAF PRO	Matin 7h00/8h30	Midi	Soir 1 15h45/16h45	Soir 2 16h45/18h00
1	< 775 €	1.25 € ⁽¹⁾	4.00 € ⁽¹⁾	1.25 €	1.25 € ⁽¹⁾
2	De 776 € à 1 200 €	2.00 €	5.00 €	1.90 €	1.90 €
3	De 1 201 € à 1 600 €	2.50 €	6.00 €	2.25 €	2.25 €
4	Plus de 1 600 €	3.50 €	7.00 €	2.75 €	2.75 €
5	Non CAF	3.50 €	8.00 €	3.25 €	3.25 €

⁽¹⁾ Tarif net, déduction faite de l'aide au temps libre versée par la CAF à hauteur de 0,50 € par heure.

Le quotient familial pris en compte pour l'application des tarifs ci-dessus sera celui calculé par la CAF.

Pour les familles non allocataires de la CAF ou pour les familles n'ayant pas fourni leur numéro allocataire ou leur quotient familial, il sera appliqué le tarif maximum.

Il est également précisé qu'un forfait supplémentaire de 4 € par jour de présence en accueil périscolaire (quel que soit l'accueil –matin, midi ou soir-) et par enfant, sera appliqué pour les parents ne résidant pas sur la commune de Colombier-Fontaine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par :

- Pour : 13
- Contre : /
- Abstention : /

- Approuve la mise en place d'un service de périscolaire et de restauration scolaire à compter de la prochaine rentrée scolaire 201/2015 tel que décrit ci-dessus,
- Approuve la tarification de ce nouveau service telle qu'énoncée ci-dessus,
- Autorise Madame le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens avec l'Association Les Francas du Doubs, chargée de la gestion de ce nouveau service.

2/ Décisions modificatives

Budget Principal : Moins-value sur réfection sol ex-halte-garderie – Participation pour la construction du réseau gaz pour la Caserne des Pompiers – Achat de divers panneaux d'informations

Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 60632 (F. Petits Equip.)		+ 3 000 €
D 21318 (Autres bât. Publics)	- 3 100 €	
R 6419 (Remb. Remuneration personnel)		+ 3 000 €
R 21538 (Autres réseaux)		+ 3 100 €

Pour : 13

Contre : /

Abstention : /

3/ Intercommunalité

- a. Tarifs ordures ménagères du 2^{ème} semestre 2014
- b. Installation des commissions permanentes
- c. Dotation de Solidarité Communautaire 2014
- d. Régies
- e. Consultation pour l'entretien des chaufferies
- f. Renouvellement de contrats de travail
- g. Rapport des diverses commissions

Le procès-verbal est à la disposition des conseillers municipaux en mairie pour consultation.

4/ Questions diverses

- Madame le Maire informe d'une décision concernant la suppression de la régie d'avances Dons Mères de Famille/Allocations Scolaires/Fleurissement à la demande de Monsieur le Trésorier Payeur.
- Il est porté à la connaissance un courrier de Monsieur le Préfet relatif à la lutte contre l'ambrosie. Joël GEOFFROY est désigné référent communal pour ce dossier.
- Madame le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la délibération de la commune de Longeville/Doubs concernant leur révision du POS : prescription de l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (puisque nous sommes commune limitrophe).
- La liste définitive des membres de la commission communale des impôts directs nous a été transmise par la Direction Générale des Finances Publiques :
Titulaires
 BARETTI Bruno – DUROY Claude – FAINOT Pierre – GEOFFROY Joël – MAUL J.Christophe – QUARETTA Michel
Suppléants
 TROUTIER Patrick – CUENIN Mathieu – BAUMANN J.François – VIENET Dominique – ROGGY Matthieu – CORNU Gaston
- La trésorerie de Pont de Roide nous a informés que suite à un « bug » informatique, des lettres de rappel ont été adressées par erreur aux administrés concernant les factures d'eau.
- Sciences & Environnement nous a fait parvenir cette semaine leur étude pour notre Plan Local d'Urbanisme. Contact a été pris avec Monsieur TISSOT Aurélien pour convenir d'un rendez-vous.
- Des courriers concernant le dossier des « Mauvais branchements » ont été envoyés aux personnes concernées en leur laissant un délai de 2 ans pour réaliser les travaux.
- Les propriétaires riverains de fossés sur la commune ont été également contactés

pour l'entretien afin d'éviter des inondations en cas de fortes pluies. Ceux qui ne réaliseront pas eux-mêmes le nettoyage recevront une facture correspondant à leur mètre linéaire.

- Remerciements de la famille VILLARD suite aux condoléances de la Municipalité.
- La commission travaux s'est réunie le 16 juillet dernier avec Monsieur Serge LOUIS concernant la rue de la Chaiserie. Des essais vont être réalisés prochainement avec la mise en place de quatre écluses routières prêtées par le STA. Les panneaux de police sont à la charge de la Municipalité.
- Suite à la rencontre des commerçants avec la Municipalité concernant le stationnement des véhicules au centre du village, une zone bleue va être créée entre le Petit Casino et la Boulangerie ainsi que devant la Mairie afin de permettre une meilleure fluidité au centre du village.
- Revoir le marquage au sol des passages piétons.

Clôture de la séance à 21h15.